

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA09 090048 ADOPTÉ EN VERTU
DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA09 090048 visant à autoriser l'occupation du niveau supérieur au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 1300, rue Alain-Granbois par un usage commercial - Lot 2851532 du Cadastre du Québec – Zone 0704 (dossier 1094039001);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 2 février 2009, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA09 090048, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 16 février 2009 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour le bâtiment existant portant le numéro 1300, rue Alain-Grandbois, l'autorisation d'occuper l'étage supérieur au rez-de-chaussée par les usages de bureaux de services professionnels, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 180 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA09 090048 vise la zone 0704, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA09 090048 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour de février deux mille neuf.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement